

Code	Forfait "Carénage"		Mise à terre "Carénage"		Transfert		Mise à terre "Hivernage"		Mise à l'eau											
	Sortie d'eau Nettoyage sous pression Rinçage (forfait 1 heure)		Chargé sur aire de carénage Nettoyage (forfait 1 heure) 85€ / heure		Transfert + Calage		Sortie d'eau Calage sur une aire de stationnement Nettoyage obligatoire avant de se rendre en aire de stationnement effectué par le client (1h maxi) ou les agents du Port (2h)		Depuis l'aire de carénage		Depuis une aire d'hivernage		Aire de Carénage		Aire d'hivernage Ouest (sans électricité)		Aire d'hivernage du Tonkin (sans électricité)			
	Titulaire d'un contrat annuel	Non titulaire d'un contrat annuel	Titulaire d'un contrat annuel	Non titulaire d'un contrat annuel	Titulaire d'un contrat annuel	Non titulaire d'un contrat annuel	Titulaire d'un contrat annuel	Non titulaire d'un contrat annuel	Titulaire d'un contrat annuel	Non titulaire d'un contrat annuel	Titulaire d'un contrat annuel	Non titulaire d'un contrat annuel	Titulaire d'un contrat annuel	Non titulaire d'un contrat annuel	Titulaire d'un contrat annuel	Non titulaire d'un contrat annuel	Titulaire d'un contrat annuel	Non titulaire d'un contrat annuel	Titulaire d'un contrat annuel	Non titulaire d'un contrat annuel
A - B - C	127 €	158 €	75 €	94 €	35 €	44 €	94 €	117 €	75 €	94 €	94 €	117 €	23 €	29 €	46 €	58 €	39 €	49 €		
D - E	151 €	189 €	89 €	111 €	44 €	55 €	113 €	142 €	89 €	111 €	113 €	142 €	38 €	47 €	77 €	96 €	66 €	83 €		
F - G	176 €	220 €	97 €	121 €	56 €	70 €	130 €	162 €	97 €	121 €	130 €	162 €	48 €	60 €	97 €	121 €	83 €	104 €		
H - I	201 €	251 €	118 €	148 €	60 €	75 €	151 €	189 €	118 €	148 €	151 €	189 €	58 €	72 €	117 €	146 €	101 €	126 €		
J - K	226 €	282 €	143 €	179 €	62 €	77 €	174 €	218 €	143 €	179 €	174 €	218 €	69 €	86 €	138 €	173 €	119 €	149 €		
L - M	250 €	313 €	170 €	212 €	76 €	95 €	209 €	261 €	170 €	212 €	209 €	261 €	80 €	101 €	163 €	204 €	139 €	174 €		
N - O	275 €	344 €	201 €	251 €	88 €	109 €	245 €	306 €	201 €	251 €	245 €	306 €	91 €	113 €	183 €	229 €	157 €	196 €		
P - Q	300 €	375 €	234 €	292 €	97 €	121 €	281 €	352 €	234 €	292 €	281 €	352 €	106 €	133 €	215 €	269 €	185 €	231 €		
R - S	326 €	407 €	269 €	336 €	103 €	129 €	316 €	395 €	269 €	336 €	316 €	395 €	127 €	159 €	258 €	323 €	220 €	275 €		
T	351 €	439 €	302 €	377 €	131 €	164 €	368 €	460 €	302 €	377 €	368 €	460 €	138 €	173 €	280 €	350 €	236 €	295 €		
U	379 €	474 €	335 €	419 €	150 €	188 €	413 €	516 €	335 €	419 €	413 €	516 €	150 €	187 €	302 €	378 €	290 €	363 €		

Forfait "PRISE SOUS SANGLES sans nettoyage sous pression" (pour expertise, bout dans l'hélice, etc...) : 25% de remise appliquée sur le tarif " FORFAIT CARENAGE".

Ponton d'attente: réservé aux usagers de la Zone Technique. 7 jours de franchise par manutention. Au-delà: 15 € / jour.

Surcharge bateau > 20m: + 10%

Facturation en cas d'annulation le jour même par le client: 30% du tarif de la prestation annulée

	2 JOURS	7 JOURS	1 MOIS
Location de 2 paires d'épontilles	60	90	120
Une paire d'épontilles supplémentaire	30	45	60

* Les biers et épontilles utilisés par le Port de Plaisance ne doivent être en aucun cas modifiés.
Il est interdit de modifier la façon dont a été calé le bateau par les agents du Port de Plaisance.
* L'usager pourra stationner son bier sur la Zone Technique avec l'accord préalable de la SPL Le Havre Plaisance jusqu'à sa mise en place sur le bier.
à condition qu'il ait l'objet d'une visite de conformité annuelle réalisée par un agent du port.

En Mars, Avril, Mai et Juin: prévoir sa manutention 1 mois à l'avance
Ne sont pas pris en compte dans le décompte des 8 semaines de gratuité inclus dans les contrats annuels à flot, les mois de Juillet et Août

En cas de Mise à terre, la prise en charge de la manutention commence après le placement des sangles par le client, à partir du moment où le bateau est saisi dans celles-ci à l'intérieur de la darse et jusqu'à sa mise en place sur le bier.

En cas de Mise à l'eau, la prise en charge de la manutention commence dès la saisie du bateau dans les sangles sur le bier et se termine dès que le bateau flotte dans la darse.

A partir d'une vitesse de vent atteignant 35 nœuds, toute manutention et toute utilisation d'appareil de levage seront interdites

En raison de la forte prise au vent que représente un bateau mité, l'usager devra prendre toutes les précautions utiles pour préserver la stabilité du bateau à terre dont il est le gardien.

